

SHAW RESOURCES

MODÈLE DE FICHE SIGNALÉTIQUE

SABLE DE JEU

SECTION I - IDENTIFICATEUR UTILISATION DE LA MATIÈRE

Nom/Identificateur de la matière: Sable de Jeu

Utilisation de la matière: Tas de Sable

Nom Du fabricant:

Shaw Resources
Nova Scotia Sand & Gravel Operation
P.O. Box 60
Shubenacadie, Nouvelle Ecosse, B0N 2H0

Nom du fournisseur:

Même

Numéro de téléphone d'urgence: 1-(902)-758-2095

Fax #: 1-(902)-758-3622

Numéro de téléphone d'urgence: Même

Fax #: Même

SECTION II - ÉLÉMENTS

Éléments dangereux	Numéro CVAS	%	LC ₅₀ ppm	LD ₅₀ mg/kg
Quartz	14808-60-7	60 - 100% p.d.	p.d.	

SECTION III - DONNÉES PHYSIQUES

État physique:	Solide	Point de congélation (EC):	1600EC
Odeur et apparence:	Inodore - Particules Blanches	pH:	S.O.
Seuil de l'odeur (p.p.m.):	S.O.	Densité de la vapeur (Air=1):	S.O.
Densité:	2650 kg/M ³	Taux d'évaporation:	Point de Fusion
1600EC			
(Coefficient de partage eau/huile):	S.O.	% de la volatilité:	0%
Pression des vapeurs (mm):	S.O.	Solubilité dans l'eau (20EC):	S.O.
Point d'ébullition (EC):	2230EC	Densité g/ml:	1.40 g/ml

SECTION IV - DANGER D'INCENDIE ET D'EXPLOSION DE LA MATIÈRE

Inflammabilité:	S.O.
Moyens d'extinction:	S.O.
Sensibilité à une charge statique:	S.O.
Point d'éclair (EC) et méthode:	S.O.
Seuil d'explosion maximal/minimal (% par volume):	S.O.
Température d'auto-ignition (EC):	S.O.
Produits susceptibles de s'enflammer:	S.O.

SECTION V - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Oui
Incompatibilité avec d'autres matières:	Agents forts oxydants
Réactivité et dans quelles conditions:	S.O.
Produits dangereux en état de décomposition:	S.O.

Section VI - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES PRODUIT

DL ₅₀ de matière:	pas disponible	CL ₅₀ de matière:	pas disponible
Valeurs limitées d'exposition:	0.1 Mg/M ³ Poussière Respirable		
Voie d'absorption:	Inhalation Chronique		
S.O.	sans objet		
P.D.	Pas disponible		

Nom/Identificateur de la matière: **Sable de Jeu**

Effets de l'exposition chronique au produit: Le cristallin de silice est la cause de la silicose, une maladie chronique et progressive des poumons. Même si la silicose est une maladie de poumon non-cancéreuse, en 1987 l'agence internationale sur la recherche du cancer (AIRC) publia le monographe 42, une revue "Silica and Some Silicates", indiquant qu'il y a de l'évidence limitée "que le cristallin de silice peut causer le cancer". En supplément 7, le AIRC conclue que le cristallin de silice est "probablement cancérigène".

Irritation:	Irritation des yeux, du nez et de la gorge.
Sensibilité:	N'est pas supposé de se produire.
Matières synergiques:	Non identifiées
Cancérogénicité:	AIRC classe le silice dans le groupe 2A Prob. cancérigène.
Effets nocifs sur la reproduction:	renseignements insuffisants.
Térogénicité:	renseignements insuffisants.
Mutagénicité:	renseignements insuffisants.

SECTION VII - MESURES DE PRÉVENTION

Equipment de protection individuelle:	Respirateur approuvé NIOSH ou autre approuvé pour protection contre la poussière pneumoconiose, est recommandé d'être porté.
Gants (préciser):	S.O.
Appareil respiratoire (Préciser):	Type approuvé selon concentration de poussière dans l'air.
Appareil oculaire (préciser):	Verres de sécurité.
Vêtement (préciser):	S.O.
Autres (préciser):	S.O.
Contrôle mécanique (par exemple, ventilation, processus en milieu fermé, préciser):	Ventilation adéquate pour maintenir concentration de poussière en dessous de valeurs limitées d'exposition.
Méthode relative aux débords et aux fuites:	Réparer les sacs endommagés. Éviter le balayage sec. Utiliser un aspirateur ventilé, ou un jet d'eau, pour éviter de créer la poussière.
Élimination des déchets:	Disposition normale de sable - considéré comme non-hasardeux.
Méthode et équipement de manutention:	Éviter de faire de la poussière - Maintenir des bonnes pratiques d'entretien. Porter des respirateurs approuvés NIOSH ou autre approuvé.
Recommandations générales:	Réviser les règlements de la santé pour l'exposition à la silice selon les spécifications de la province ou territoire. Éviter de créer la poussière, et maintenir des bonnes pratiques d'entretien. Porter des respirateurs approuvés NIOSH (ou autre approuvé).

SECTION VIII - PREMIERS SOINS

Peau:	S.O.
Yeux:	Aroser généreusement avec de l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste consulter un médecin.
Inhalation:	Se déplacer à l'air frais et s'éloigner de la source d'irritation. Si des symptômes se produisent consulter un médecin.
Ingestion:	S.O.
Recommandations générales:	Réviser les règlements de la santé pour l'exposition à la silice selon spécifications des provinces ou territoire. Éviter de créer la poussière et maintenir des bonnes pratiques d'entretien. (Porter des respirateurs approuvés NIOSH ou autre).

SECTION IX - PRÉPARATION, DATE DE LA F.S.

Renseignements supplémentaires/commentaires:	Le niveau de silice respirable augmentera dramatiquement avec la diminution de la grosseur des particules.
Sources used:	"Threshold Limit Values & Biological Exposure Indices" - American Conf. of Governmental Industrial Hygienists 1988-89; IARC Monograph #42 & Supplement 7-1987-88;"Evaluation of Carcinogenic Risks of Chemicals to Humans" World Health Org. Canadian Center for Occupational Health & Safety- Hamilton, Ontario.
Prepared by:	Gordon Dickie, BSC Geology, Operations Manager Ph: 1-902-758-4740 June 2011

Ces renseignements et recommandations sont offerts à titre de service à notre clientèle, et ne relève en rien la responsabilité de l'utilisateur de faire appel à d'autres sources pertinentes d'information, et de respecter les lois et procédures de sécurité. Ces informations sont précisées au moment de leur préparation et sont de sources fiables. Toutefois, la Nova Scotia Sand & Gravel n'est

pas responsable de l'exactitude de cette information, ni d'aucune réclamation de l'utilisateur, relativement à l'usage et à l'utilisation de l'information ci-dessus.